



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis No 005 / 14
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire
de Fr. 41'000.—destiné à financer une pré-étude pour le
recaptage de la source des Avouillons située sur la
parcelle No 230 de la Commune de Coinsins**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La source des Avouillons située tout au sud du territoire de la commune de Genolier, juste à l'arrière de la zone industrielle de Coinsins, est propriété de la commune de Duillier et constitue l'une des deux alimentations en eau potable du réseau du SIAEP, regroupant les communes de Duillier et Coinsins.

Cette source alimentait historiquement l'ancien réservoir de la commune de Duillier (Condamine) située aux Grands Champs à l'aval de la route cantonale sur la parcelle n° 161 de la commune de Coinsins.

Pour résoudre des problèmes de pression, ce réservoir a été abandonné au profit du réservoir du Petit-Bois, les eaux de la source ayant été dirigées depuis le réservoir de la Condamine sur la station de pompage de Crève-Cœur qui regroupe également l'arrivée des sources du Château et anciennement de Bois Evard, propriété de la commune de Coinsins.

En 2010, le réservoir de la Condamine a été mis hors service, sa mise en conformité étant trop onéreuse par rapport aux services qu'il apportait au réseau communal. Peu après, des problèmes sont intervenus avec l'alimentation de la source des Avouillons à la station de pompage de Crève-Cœur où régulièrement le compteur était bloqué par la présence de feuilles et de petits déchets.

Suite à ce problème, des recherches approfondies ont été menées par la Municipalité et les fontainiers pour connaître la cause de ces venues de déchets. Tout d'abord par une sécurisation au droit du captage et de la chambre de transit existante à l'aval de la parcelle Reymond.

Il a été également constaté que la partie inférieure de la conduite, soit le tronçon allant de l'ancien réservoir des Avouillons jusqu'à la station de pompage de Crève-Cœur était trop petit et se mettait régulièrement en charge, occasionnant des débordements et l'écoulement d'une partie des eaux dans les eaux claires. Malgré la mise en place de crépines et autres travaux d'entretien réalisés pour sécuriser les captages, l'amenée de déchets a continué d'être constatée.

Dès lors une recherche plus approfondie a été menée sur la partie supérieure de la conduite passant au travers de la zone industrielle de Coinsins.

Une source de pollution a été trouvée par le mauvais raccordement d'une grille de route qui était raccordée par erreur sur la conduite des sources, ce branchement a été immédiatement corrigé.

La commune a profité de ces ouvertures pour faire inspecter le reste de la conduite qui s'est révélé être en fort mauvais état avec des écrasements et des déformations présentant un risque important d'endommagement de la conduite et un risque d'infiltration d'eau non désirée.

En résumé, suite aux travaux d'inspection menés sur l'entier de la conduite, entre la source des Avouillons et la station de pompage de Crève-Cœur, il apparaît que le tuyau situé dans la partie supérieure (zone industrielle de Coinsins) est en fort mauvais état et doit être remplacé au plus vite.

La partie inférieure située le long de la route cantonale est, quant à elle, dans un diamètre insuffisant pour permettre de passer l'intégralité des eaux de la source et doit également faire l'objet d'un remplacement, ceci afin de permettre de remettre en service la source des Avouillons, qui, au vu des différents éléments cités précédemment, a été sortie par mesure de sécurité depuis plus d'un an du réseau de distribution de la SIAEP.

Au vu de ces éléments, la Commune de Duillier, en collaboration avec le SIAEP, a étudié deux variantes.

La première consistant à remplacer l'entier de la conduite par une nouvelle conduite gravitaire descendant de la source des Avouillons jusqu'à la station de pompage existante de Crève-Cœur ou la seconde qui consiste en la réalisation d'une nouvelle station de pompage au plus proche de la source pour réinjecter directement l'eau de Duillier dans le réseau du SIAEP.

Cette seconde variante a été retenue en raison d'un coût inférieur au remplacement complet de la conduite et d'une diminution des frais de pompage futur. En effet, la source des Avouillons est actuellement descendue jusqu'au droit de la station de pompage de Crève-Cœur pour être repompée jusqu'au niveau du réservoir du Petit-Bois.

Avec une nouvelle station de pompage, le niveau de refoulement étant moindre, l'énergie à fournir l'est également. La création d'un nouveau bassin de stockage sur la source des Avouillons permet d'augmenter la capacité de stockage du SIAEP conformément aux directives du PDDE et, à terme, de mieux valoriser les ressources en eau du SIAEP qui sont les sources du Château et la source des Avouillons.

Toutefois, afin de pouvoir planifier de manière correcte la nouvelle station de pompage, notamment au niveau de sa hauteur et du mode d'amenée des eaux depuis le captage existant, il est important de savoir si le jour où le captage des Avouillons sera réfectionné, ce dernier sera fait de manière similaire à l'existant ou si un autre mode de captage des eaux est à employer.

C'est pour cette raison que la Municipalité souhaite étudier le concept de recaptage de la source des Avouillons afin de déterminer quel sera le niveau du nouveau captage et son mode de fonctionnement, par gravité ou par pompage. C'est ce crédit d'étude qui fait l'objet du présent préavis.

2. AVANT-PROJET

Cette étude d'un concept de recaptage sera réalisée par le Professeur Aurèle Parriaux qui connaît relativement bien la source des Avouillons puisqu'il s'est occupé de la définition des zones « S » ainsi que du recaptage de la source du Château sur la Commune de Coinsins.

Afin de pouvoir cerner le type et le niveau du futur captage, il est nécessaire de procéder à la pose de 2 ou 3 tubes piézométriques sur la zone de source, de procéder à quelques essais de pompage et analyse de sol, ceci pour établir un profil hydrogéologique de la source et finalement définir le concept le plus adapté en vue du recaptage.

3. COUT FINANCIER

La présente demande de crédit a été établie sur la base d'un devis sommaire du Pr A. Parriaux. La partie pour les sondages piézométriques fera bien entendu l'objet d'un appel d'offres auprès de différentes entreprises spécialisées. Le budget à prévoir pour ces aménagements peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux pour réalisation des piézomètres et essais de pompage	20'000.00
2. Honoraires pour étude de l'avant-projet	15'000.00
3. Divers et imprévus	3'000.00
<hr/>	
Total H.T.	38'000.00
T.V.A. 8 %	3'000.00
<hr/>	
TOTAL DU BUDGET TTC	Fr. 41'000.00
<hr/> <hr/>	

4. CONCLUSIONS

Avant d'aller de l'avant avec le projet de réalisation de la nouvelle station de pompage, il est important de connaître l'évolution prévisible du recaptage de la source des Avouillons, dont le remplacement est prévu à relativement court terme au vu de l'âge et de la vétusté de l'ouvrage. Par cette étude de l'avant-projet de recaptage, il sera possible de définir le niveau et le principe le plus adéquat à mettre en place pour récolter l'eau des Avouillons et adapter ainsi la nouvelle station de pompage à cette configuration.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER

vu le préavis municipal No 005/14 relatif à l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de **Fr. 41'000.00** destiné à financer la création d'une station de pompage au droit de la source des Avouillons sur la parcelle n° 230 de la commune de Coinsins.

lu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
le rapport de la commission des finances

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal N° 005/14 d'un crédit extrabudgétaire de **Fr. 41'000.00** destiné à financer une pré-étude pour le recaptage de la source des Avouillons située sur la parcelle n° 230 de la commune de Coinsins.
- 2/ d'accorder un crédit de **Fr. 41'000.00**.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
- 4/ d'autoriser à prélever ce montant sur la trésorerie communale

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 mai 2014, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J. Mugnier

N. Angéloz